

Arrêt	Enquête publique	Approbation
Vu pour être arrêté à la délibération n° du	Vu pour être arrêté à la délibération n° du	Vu pour être approuvé à la délibération n° du

Prescriptions

Ponctuelles

- Arbre remarquable
- Mare
- Patrimoine remarquable
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination

Linéaires

- Alignement d'arbres
- Commerce
- Alignement de construction
- Retrait de construction

Marges de recul liées au classement des voies en application de l'article L. 571-10 du code de l'environnement

- 20 mètres
- 25 mètres
- 30 mètres
- 75 mètres
- 100 mètres

Surfactives

- Bosquet
- Verger
- Jardins Familiaux
- Espace vert paysager
- Emplacements réservés
- Protection de corridors de biodiversité
- Cône de vue à préserver
- OAP
- Périmètre de 500 mètres autour de la gare d'Yvetot

Zonage

- AU
- UA
- UA1
- UAa
- UM
- UP
- UP1
- UP2
- UH
- UH1
- UH2
- UE
- UE1
- A
- A Stecal
- Ap
- Nb
- N Stecal

Bâtiment remarquable et pouvant faire l'objet d'un changement de destination :

Commune	Bâtiment remarquable	Changement de destination
SAINT-CLAIR-SUR-LES-MONTS	23	13

Liste des emplacements réservés :

N°	Désignation	Bénéficiaire	Superficie
1	Équipement public	Commune	5679 m²
2	Aménagement de voie	Commune	530 m²
3	Aménagement de voie	Commune	331 m²
4	Aménagement de voie	Commune	671 m²
5	Protection d'une mare	Commune	547 m²
6	Protection d'une mare	Commune	192 m²
7	Extension du cimetière	Commune	2392 m²
8	Aménagement de voie (dilatation)	Commune	287 m²
9	Aménagement d'un ouvrage de gestion des eaux pluviales	Syndicat Mixte des Bassins Versants	8851 m²